

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-sept, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2017

Présents : Thierry ALBERT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Pouvoirs : M. Régis BERTHAULT à Henri DORANLO
Mme Noëlle JULIEN à Maryvonne GARNIER

Monsieur Thierry ALBERT a été élu secrétaire de séance.

Votes à main levée.

.Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2017 : adopté à l'unanimité

Communication des élus

. Henri Doranlo :

- . le dossier pour l'association « la Pétanque Maxentaise » sera présenté à la Communauté de Communes. Il sera accompagné du président de l'association, Jean-Paul Lelièvre,
- . une révision du PLU de la commune de Saint-Thurial est programmée,
- . les dotations de l'État prévues au budget primitif ont été confirmées par courrier,
- . le dossier D.E.T.R. pour l'informatique à l'école les Gallo Peints n'a pas été retenu. Un nombre de dossiers importants a été déposé et les services de l'État ne peuvent pas satisfaire toutes les communes,
- . le Conseil Départemental a accordé une aide financière de 8 000,00 €, dans le cadre des amendes de police, pour l'aménagement de l'aire de stationnement rue du Prélois,
- . la Gymnastique Volontaire Maxentaise : rencontre avec les responsables pour la mise en place de cours de « Pilates ». Un minimum de 20 personnes doit être inscrit pour faire fonctionner l'atelier,
- . cabine téléphonique : il a été demandé qu'elle soit enlevée,

. Isabelle Couquiaud :

- . rythmes scolaires : à la rentrée prochaine, 2017/2018, l'école saint Joseph revient à la semaine de 4 jours, tandis que l'école les Gallo Peints fonctionnera sur 4,5 jours. Des questions se posent concernant l'arrêt des T.A.P. ou pas.
- . accueil de loisirs : pour le mois de juillet, les inscriptions sont au maximum. Il faudrait éventuellement prévoir l'ouverture de l'espace Jeunes l'été et pendant les vacances scolaires. Au sujet de la fresque prévue à l'espace Jeunes, un peintre de Saint-Péran a été contacté.
- . les offres pour le marché de restauration en liaison froide doivent être remises pour le vendredi 23 juin 2017 à 12 h.

Sommaire

2017/058. Travaux salle polyvalente et salle terrain des sports : amélioration acoustique – devis. Page 2
2017/059. Éclairage public rue Pierre Porcher et Noël Georges. Page 2
2017/060. Communauté de Communes de Brocéliande : acquisition d'un broyeur de végétaux et désherbeuse. Page 3
2017/061 . Finances : surendettement – loyers impayés. Page 3
2017/062. Affaires scolaires : règlement intérieur périscolaire année 2017-2018. Page 4
2017/063. Convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau de Maure-de-Bretagne pour l'année scolaire 2017-2018. Page 5
2017/064. Demande acquisition chemins communaux. Page 5
2017/065. Acquisition de matériel urbain. Page 6
2017/066. Informations et questions diverses. Page 6

2017/058

Travaux salle polyvalente et salle terrain des sports : amélioration acoustique – devis

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2017/043 en date du 11 avril dernier, l'assemblée délibérante a décidé d'effectuer les travaux d'amélioration acoustique de la salle polyvalente – cantine et arrêté les modalités de financement.

Trois architectes ont été consultés leur demandant de réduire significativement la nuisance sonore, de soumettre un devis répondant aux prescriptions de l'étude.

Une seule entreprise a répondu, à savoir Gauthier Plafonds de Guichen.

Le devis pour la salle du terrain des sports est estimé à 1 645,00 € HT et celui de la salle polyvalente – cantine à 12 650,00 € HT.

Il est fait remarquer que le choix de la couleur des matériaux n'a pas été arrêté.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au devis présenté par l'entreprise Gauthier Plafonds dont le siège social est situé à Guichen 2 rue Emilie du Châtelet – ZA les Landes.

2017/059

Éclairage public rue Pierre Porcher et Noël Georges

Monsieur Thierry Albert, adjoint à la voirie en agglomération, présente l'étude détaillée, réalisée en juillet 2016 par le Syndicat Départemental d'Énergie, accompagnée du tableau de financement concernant l'opération suivante « Éclairage public rue Pierre Porcher et rue Noël Georges ».

Il ressort de ce calcul aux conditions de 2016, un montant à charge de 10 167,50 € pour la commune, sur une dépense de 49 800,00 €.

Thierry Albert précise que cette somme est inscrite au budget 2017.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie,
- autorise le maire à signer l'étude détaillée,
- souhaite que les travaux puissent se réaliser en octobre 2017.

2017/060

Communauté de Communes de Brocéliande : acquisition d'un broyeur de végétaux et désherbeuse

Monsieur le Maire expose que dans la continuité du travail de la commission « *mutualisation des matériels techniques* », la Communauté de Communes a lancé un marché pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux et d'un désherbeur à eau chaude. Ces matériels sont éligibles aux aides de la Région au titre du financement de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique.

Afin de constituer le dossier de demande d'aides financières auprès de la Région, il est demandé notamment, une délibération validant le principe de mise à disposition de ces matériels par la CCB et validant l'utilisation partagée avec d'autres communes du territoire, à savoir :

« la Communauté de Communes de Brocéliande a pour projet l'acquisition d'un broyeur de végétaux et d'un désherbeur à eau chaude qu'elle mettrait à disposition de quatre communes du territoire. Ce projet d'acquisition fait suite au travail réalisé par la commission en charge du programme de mutualisation des matériels techniques. »

La commune de Maxent souhaite utiliser ces matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique et valide le principe d'en partager l'utilisation avec les communes du territoire de la Communauté de Communes de Brocéliande.

L'utilisation du broyeur de végétaux sera partagée avec l'ensemble des communes du territoire, l'utilisation du désherbeur à eau chaude sera partagée avec les communes de Paimpont, Saint-Péran, Treffendel ».

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, valide :

- le principe de mise à disposition de ces matériels par la Communauté de Communes de Brocéliande,
- l'utilisation partagée avec d'autres communes du territoire.

2017/061

Finances : surendettement – loyers impayés

Par délibération en date du 6 juin 2012, le conseil municipal avait provisionné la dette due par monsieur Ronan ETIENNE, pour loyers impayés d'un montant de 6 747,10 €.

Par délibération en date du 29 décembre 2014, le conseil municipal a décidé la mise en non-valeur de la somme de 6 747,10 €.

Par ordonnance rendue le 21 avril 2017, la commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine, fait savoir que le juge du tribunal d'instance a effacé toutes les dettes non professionnelles de monsieur ETIENNE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et ce compte tenu du jugement en date du 21 avril dernier, prend acte de la décision, à savoir l'effacement des créances de monsieur ETIENNE.

2017/062

Affaires scolaires : règlement intérieur périscolaire année 2017-2018

Madame Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, présente aux élus quelques modifications apportées, pour la rentrée prochaine 2017-2018, au règlement intérieur périscolaire voté en séance de conseil municipal le 6 juillet 2016.

Les modifications apportées sont dues à la nouvelle organisation mise en place par les écoles pour l'année scolaire 2017/2018.

Ancien règlement	Nouveau règlement
<p>. <u>les Déplacements</u> :</p> <p>Le déplacement se fera de la même façon du point de rassemblement (garderie) à 11 h30 vers les lieux définis pour les TAP</p> <p>A l'issue des T.A.P., les intervenants accompagneront les enfants à la garderie dans le respect des règles de sécurité.</p> <p>. <u>le Restaurant Scolaire</u> :</p> <p>Les heures d'ouverture du restaurant scolaire de 11 h 30 à 13 h 45 au plus tard, pour assurer deux services.</p> <p>Le personnel communal accueille les enfants de maternelle de 11 h 30 à 12 h 30. Les enfants du primaire déjeunent de 12 h 30 à 13 h 30.</p> <p>Après le repas, les maternelles iront à la garderie à 12 h 30, et les primaires iront dans la cour de la cantine jusqu'à 13 h 40 pour les enfants de l'école saint Joseph et 13 h 55 pour les enfants de l'école les Gallo Peints, sous la surveillance du personnel communal.</p> <p>. <u>les T.A.P.</u> :</p> <p>Les T.A.P. assurés par la municipalité, sont accessibles à tous les enfants scolarisés dans les écoles publique et privée de la commune.</p>	<p>. <u>les Déplacements</u> :</p> <p>Le déplacement se fera de la même façon du point de rassemblement <u>(à l'école les Gallo Peints) à 15 h15</u> vers les lieux définis pour les TAP</p> <p>A l'issue des T.A.P., les intervenants accompagneront les enfants <u>à l'école les Gallo Peints</u> dans le respect des règles de sécurité.</p> <p>. <u>le Restaurant Scolaire</u> :</p> <p>Les heures d'ouverture du restaurant scolaire de <u>11 h 45 à 13 h 30</u> au plus tard, pour assurer <u>un service</u>.</p> <p><u>Suppression de cette phrase</u></p> <p><u>Après le repas, les enfants seront accompagnés dans leurs écoles respectives</u></p> <p>. <u>les T.A.P.</u> :</p> <p>Les T.A.P. assurés par la municipalité, sont accessibles à tous les enfants scolarisés <u>à l'école les Gallo Peints</u>.</p>

Les T.A.P. sont assurés tous les jours de 11 h 30 à 12 h 30 pour les primaires et de 12 h 45 à 13 h 45 pour les maternelles.

Les T.A.P. sont assurés ***3 fois par semaine de 15 h 15 à 16 h 15*** pour les primaires et les maternelles.

- . Entendu l'exposé de l'adjointe aux affaires scolaires,
- . Vu la commission scolaire en date du 5 avril 2017,
- . Vu l'organisation des écoles pour l'année scolaire 2017/2018,
- . Vu le P.E.D.T. en date du 17 mai 2017,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable aux modifications apportées au règlement intérieur périscolaire.

2017/063

Convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau de Maure-de-Bretagne pour l'année scolaire 2017-2018

L'association de gestion du restaurant scolaire Cousteau à Maure-de-Bretagne a envoyé le 25 avril dernier une convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2017-2018.

Cette convention concerne les enfants de la commune scolarisés en CLIS et qui fréquentent le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la délibération 2016/048 en date du 26 mai 2016, à savoir :

- émet un avis favorable à la participation de la commune, soit 0,75 € par repas pour les enfants de la commune fréquentant la structure pour l'année scolaire 2017-2018,
- autorise le maire à signer la convention de participation,
- nomme madame Isabelle Couquiaud pour représenter la commune à l'association gestionnaire du restaurant scolaire Cousteau.

2017/064

Demande acquisition chemins communaux

Monsieur Olivier Jéhanne, adjoint à la voirie rurale précise que par courrier en date du 13 mai dernier, monsieur Cyriaque de Jacquelin domicilié à Campel « le Château du Val » souhaite acquérir deux chemins communaux jouxtant ses parcelles au lieu-dit « la Lande de Laimeheuc ».

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre cette demande à enquête publique,
- charge le maire de désigner le commissaire-enquêteur, après consultation de la liste départementale,
- précise que les frais de commissaire-enquêteur, géomètre, notaire, et frais administratifs sont à la charge du demandeur,
- précise que si le conseil municipal suit un avis défavorable du commissaire-enquêteur, donc refus de vendre, les frais restent à la charge du demandeur.

2017/065

Acquisition de matériel urbain

Lors du vote du budget primitif, un crédit de 10 000,00 € a été voté pour la pose de panneaux de signalisation et un crédit de 2 500,00 € pour l'acquisition de bancs.

Monsieur Thierry Albert, adjoint à la voirie en agglomération, présente à l'assemblée le matériel urbain retenu par la commission voirie, urbanisme, travaux de bâtiments.

Le conseil municipal valide l'achat de :

- 3 bancs,
- 1 poubelle,
- 1 support vélo,
- 2 panneaux infos,
- 7 supports individuels (panneaux de direction)

2017/066

Informations et questions diverses

Annie Hervé, conseillère municipale, intervient au sujet de l'inventaire des zones humides. Un groupe doit être constitué d'élus, agriculteurs répartis géographiquement, représentants de la chasse, de la pêche et des randonnées. Trois réunions sont programmées : une de démarrage à prévoir avant la mi-juillet, une de présentation des cartes provisoires et une de validation. Ces réunions seront animées par une personne extérieure.

Gaëlle Daniélou fait part des soucis de la piscine de Guer. Dernière réunion du SIGEP tendue. Au 1^{er} janvier 2018, le syndicat devrait être dissous, et la gestion de la piscine deviendrait une compétence communautaire.

Michel Chasles souligne que pour le feu d'artifice prévu le samedi 8 juillet, les services de la Préfecture attirent l'attention sur les conséquences de la sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance.